

## Soutien aux devoirs « La Craie-hâtive » Ce que vous devez savoir

### Le soutien aux devoirs, notre projet en résumé

- ⇒ Action développée en partenariat effectif avec la coordinatrice ATL de la Commune de La Hulpe
- ⇒ L'enfant est accueilli une fois par semaine, soit par un bénévole, soit dans le cadre du soutien collectif.
- ⇒ Un soutien scolaire accompagné d'activités ludiques et éducatives en fin de séance ou lors de sorties extraordinaires.
- ⇒ Des séances collectives : le mardi et jeudi de 16h à 18h.  
A l'antenne du Point Jeune de l'AMO « La Croisée » - Espace « Craie-hâtive » - Rue des écoles, 1 La Hulpe
- ⇒ 5€ à l'inscription pour l'année, paiement perçu par la Commune de La Hulpe. Le coût ne doit pas être un obstacle à la participation.

### La Coordination

- ⇒ La coordination se fait entre la commune de La Hulpe (servie ATL) et l'AMO « La Croisée »
- ⇒ Les responsables de la séance collective, du lien parents/enfants et avec les bénévoles :

Manon GILSON – Amandine POPULAIRE – Hélène WARZEE  
– Delphine GLINEUR

Point Jeune de l'AMO La Croisée – Espace « Craie hâtive »

Rue des écoles, 1 à 1310 La Hulpe

Tel : 0486/76.86.01

Email : [pointJ@lacroisee.be](mailto:pointJ@lacroisee.be)

- ⇒ La responsable au niveau de la commune, celle qui fait le lien entre les enseignants, directions des écoles, des bénévoles et l'AMO « La Croisée »

Sylwia Gutowska

Administration Communale de La Hulpe – service ATL

Rue des Combattants, 59 à 1310 La Hulpe

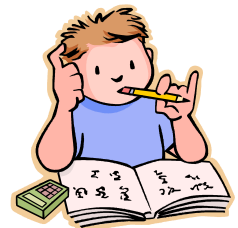
Tel : 02/634.30.84

Email : [sylwia.gutowska@lahulpe.be](mailto:sylwia.gutowska@lahulpe.be)

### 1. Informations générales

#### L'Accompagnement Parascolaire

Il s'agit de l'accompagnement scolaire d'un enfant fréquentant l'enseignement primaire. L'accompagnement peut se faire de manière individuelle ou collective en fonction du besoin de l'enfant à raison d'1h au moins, par semaine et par enfant.





Les séances collectives se répartissent sur 2 jours sur la semaine, les mardis et jeudis de 16h à 18h en période de fréquentation scolaire. Durant les vacances, des séances spéciales sont organisées.

En période scolaire :

- La première heure est consacrée au soutien scolaire de chaque enfant. A partir de 17h, il est proposé des activités ludiques et éducatives de toutes sortes aux jeunes.
- Il est demandé aux jeunes qui sont présents de venir avec le matériel nécessaire pour la réalisation de leur devoir. Régulièrement, les accompagnants évalueront les besoins de chacun enfant et amènera le cas échéant des exercices ou des astuces méthodologiques pour répondre à ce besoin.
- Le soutien aux devoirs commence dès septembre pour les enfants inscrits à La Craie-hâtive l'année précédente et qui souhaitent à nouveau y participer. Les nouvelles inscriptions se font toute l'année.

En effet, pour les nouvelles inscriptions, nous laissons le temps aux parents et aux écoles de prendre connaissance du projet et/ou aux professeurs de voir des potentielles difficultés chez ses élèves.

En début d'année, les intervenants du Point Jeune accompagnés de la coordinatrice ATL de la commune, se rendent dans les écoles du territoire de La Hulpe pour présenter le projet.

### **Règlement d'ordre intérieur**

Voir ci-joint.

### **Contexte Institutionnel**

C'est une initiative portée à l'origine par la Commune de La Hulpe. Depuis 2010, Le Point Jeune, antenne de l'AMO « La Croisée » est en collaboration pour l'organisation générale des actions d'aide aux devoirs. En 2016, sur base d'un constat qu'il y a des plus de demandes d'enfants et le manque de bénévoles, le Point Jeunes et la commune de La Hulpe décident de mettre en place des séances collectives. Ce soutien s'adresse aux enfants de la première à la sixième primaire des écoles : Institut Saint Léon, École Notre-Dame et École Communale Les Colibris. Une attention particulière est donnée aux enfants éprouvant des difficultés mais tout en acceptant de manière globale tout enfant du territoire ou non qui souhaite s'inscrire au projet.

Le Point Jeune, en dehors du soutien scolaire collectif est présent pour apporter un soutien pédagogique aux bénévoles ainsi qu'un relai pour les demandes et questions individuelles potentielles, tant auprès des parents que des enfants. De là peut



découler une action de type d'aide individuelle ou familiale, en toute confidentialité et gratuité et répondant au cadre décrétable de l'AMO « La Croisée ».

### **Mode de fixation de la participation financière des parents**

La participation financière des parents s'élève à 5 € lors de l'inscription pour l'année, perçue par l'administration communale de La Hulpe.

Il est à noter que le montant de la participation financière ne doit pas être un obstacle à la participation de l'enfant. L'équipe est à disposition des parents en cas de difficultés. Une solution peut toujours être trouvée.

### **Taux d'encadrement pratiqué**

Soutien individuel aux devoirs : un adulte pour 1 ou 2 enfants.

Soutien collectif : 2 adultes pour 15 enfants

## **2. Des principes éducatifs**

L'activité consiste à accompagner, soutenir et aider à l'accomplissement des devoirs du jour et des tâches mentionnées dans le journal de classe, à donner les explications des matières qui n'ont pas été comprises ou du moins, aider l'enfant à chercher dans son cours la réponse théorique à ses questions.

C'est aussi un lieu de découvertes culturelles, créatives et ludiques sur base de jeux et d'animations en fin de séance et lors de sorties extraordinaires.

Ce faisant, on tente de fournir à l'enfant une méthode de travail, la capacité de s'organiser et de pouvoir grandir sa confiance face à ses difficultés.

Du matériel didactique est mis à la disposition des enfants pour les aider dans leur tâche.

Grâce à la relation privilégiée avec un bénévole ou avec les intervenants, l'enfant est soutenu et encouragé dans son apprentissage, aidé dans ses difficultés de compréhension, de déchiffrage ou d'application, que ce soit dans le cadre d'un suivi avec un bénévole ou dans les séances collectives.

Le bénévole et l'intervenant n'étant ni l'instituteur, ni le parent, il est davantage une personne ressource en qui l'enfant trouve le droit de s'exprimer en toute liberté et sécurité et avec qui il pourra exprimer ses difficultés scolaires sans jugement ni sermon.

C'est un lieu où les intervenants peuvent accueillir la parole des jeunes qui sort du domaine scolaire pur.

A la fin de chaque séance, les travailleurs du Point jeune seront attentifs à accueillir chaque parent pour qu'il puisse sentir l'opportunité de déposer à son tour une difficulté vécue.



Plusieurs fois par an, les réunions sont organisées avec les bénévoles pour qu'ils puissent déposer leurs questionnements et leurs difficultés par rapport aux suivis qu'ils ont avec les jeunes. C'est un moment où des réflexions pédagogiques peuvent être possible pour permettre des suivis adaptés aux enfants.

### 3. L'organisation des activités.

Le soutien aux devoirs « La Craie-hâtive », ainsi que l'ensemble des journées extraordinaires se font dans le local du Point Jeune – L'espace de « La Craie-hâtive », rue des écoles, 1 – 1310 La Hulpe.

#### **En période scolaire :**

- Il existe deux types de soutien :
  - Le soutien en séance collective (15 enfants +/- par séance) : proposé par les intervenants sociaux du Point Jeune de l'AMO « La croisée ». Ce soutien collectif est divisé en deux. La première heure est consacrée au soutien scolaire et la deuxième heure, est consacrée à des activités diverses.
  - Le soutien avec un bénévole (1 ou 2 jeunes avec un bénévole) : Ce soutien est organisé lors des séances collectives. Lorsqu'un élève présente des besoins qui nécessitent un soutien plus intensif, il est proposé au jeune de pouvoir bénéficier d'une aide plus spécifique avec un bénévole. Le soutien individuel est pris en charge de 16h à 17h.
- C'est en concertation avec les directions d'école, les parents et le jeune que nous déterminons le type de suivi le plus adapté à l'enfant.
- Le soutien scolaire s'organise dans le local du Point Jeune. A la demande des bénévoles, un local peut leur être fourni pour qu'ils puissent travailler dans une ambiance moins bruyante et distrayante pour les enfants. Suite aux conditions sanitaires covid-19, une autre organisation a dû être mise en place, le groupe d'enfant est divisé en deux groupes, l'un reste dans la salle du point jeune et l'autre (ainsi que les bénévoles) vont dans une salle de classe dans l'école des Colibris. Une fois le soutien scolaire terminé, une réorganisation des enfants se fait dans la salle du point jeune. Plusieurs activités sont proposées.
- Le retour à la maison se fait de 17h à 18h en fonction des parents.
- Le local est suffisamment chauffé, éclairé et insonorisé. Tous les enfants ont un banc et il est possible de créer aisément des petits groupes indépendants.

#### **En période de vacances**

- Un stage de remise en route est mis en place la dernière semaine des vacances d'été. Durant lequel, les enfants participants se re-familiarisent avec la matière, appréhendent déjà leur méthodologie de travail et préparent leur matériel scolaire. C'est un stage qui met aussi en avant, par des activités



diverses, des notions comme la confiance et estime de soi, le dépassement de soi et la découverte de soi.

- Lors des vacances d'autonome, Noël, de détente et de printemps, des stages et/ou des activités sont mis en place. Les activités proposées sont basées sur des découvertes sportives, créatives et culturelles.

#### 4. **L'accessibilité**

Tous les enfants en difficulté scolaire, sans discrimination, sont admis à la « Craie-hâtive », pour autant qu'ils fréquentent l'enseignement primaire ou résident sur nos territoires d'action.

Les enfants venant des « Colibris » se rendent seuls au local, celui-ci dispose d'un accès direct intérieur entre l'école et le Point jeune.

Les enfants venant de l'institut Saint-Léon, sont accompagnés par un rang organisé par l'école.

Les enfants venant de l'école Notre Dame sont attendus à la sortie des classes par un intervenant du Point Jeune qui les accompagnera à la Craie-hâtive.

Les enfants venant d'un autre établissement viennent par leur propre moyen à la Craie-hâtive.

#### 5. **L'encadrement par les bénévoles**

L'encadrement des enfants est assuré par des personnes bénévoles. Certains ont une expérience de quelques années et par les travailleurs du Point jeune.

Les bénévoles sont seuls juges de leur capacité à apporter à l'enfant l'aide requise. Toutes les demandes des candidats sont accueillies et examinées par la coordinatrice de la commune et au moins un intervenant du Point Jeune qui fournissent à chacun d'eux toutes les indications à une bonne exécution de son rôle.

Lorsqu'un candidat se présente, il doit compléter une fiche d'inscription reprenant ses disponibilités et ses compétences particulières. Il doit également remettre un certificat de bonne vie et mœurs modèle 2.

Des réunions d'équipe sont organisées au moins quatre fois l'an et autant de fois que nécessaire. Cet échange d'expériences permet d'améliorer l'organisation pratique de la « Craie-hâtive » et d'accompagner les bénévoles quant aux méthodes utilisées. On peut proposer des activités ou des outils éducatifs en fonction des souhaits des bénévoles. Ces réunions peuvent aussi être le lieu pour les aider dans leurs réflexions et les soutenir dans leurs difficultés.

Si des difficultés surgissent entre l'enfant et le bénévole, il appartient à ce dernier d'en informer les intervenants du « Point Jeune » et la coordinatrice ATL qui prendront les contacts et les mesures nécessaires pour résoudre le problème. Parallèlement, la coordinatrice se rend le plus régulièrement possible à la « Craie-hâtive ».



Lorsqu'un problème important survient, selon son objet, une réunion peut être organisée en collaboration avec le bénévole, la coordinatrice, l'enseignant, la direction, les parents et le Point Jeune.